



Détermination précise de la limite entre deux parcelles cadastrales

Par **Pir2**, le **13/05/2020** à **19:09**

Bonjour,

Mes voisins contestent la justesse des limites cadastrales de nos deux propriétés rurales : Les photos aériennes sur géofoncier.fr ou sur géoportail montrent clairement qu'ils ont empiétés sur ma propriété. Leur argument consiste à dire que le cadastre n'a pas de valeur juridique et que de toutes façons il est approximatif. J'ai vérifié qu'aucun bornage n'avait été réalisé pour la parcelle concernée. Le cadastre a-t-il une valeur juridique en l'absence de bornage? Si oui puis-je passer sur mon terrain tel qu'il est défini par le cadastre tant qu'un bornage n'a pas été réalisé? Et sinon comment procéder pour obtenir un bornage qui fixe définitivement les limites de nos propriétés?

Merci beaucoup de votre réponse.